

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVEE LE 04.04.12	N° 12623						
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SCB	ISAPA
AFFECTE						V		
COPIE								
OBSERVATIONS 13/04/12 → BO								

Direction de l'Environnement
19 avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Nouméa,
Le 03 avril 2012

Nos réf : M/MAR/MT-12-085

Affaire : SCI LE MARILDE

Objet : Déclaration au titre de la réglementation aux ICPE

P.J. : 5

Monsieur,

Par le présent courrier, nous faisons suite à votre compte rendu de la visite du 06 mars 2012 de la station d'épuration de notre résidence le Marildé, située 81 rue Maurice Herzog à MAGENTA.

Conformément à votre demande, vous trouverez en pièces jointes notre déclaration au titre de la réglementation aux ICPE concernant cette résidence ainsi que le plan de situation.

Nous vous transmettons également le mail de la société ROTOCAL, en charge de l'entretien de la station d'épuration afin de justifier le mode de fonctionnement de la MINIFLO (durée des cycles d'aération).

Cette dernière effectuera un bilan 24 h sera au cours du mois de Mai 2012.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**FORMULAIRE DE DECLARATION
DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
(ARTICLE 414-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**



CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
N° de dossier :
Date d'arrivée :
Déclaration jugée : complète incomplète
Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT L'EXPLOITATION DE :	<i>La résidence le Marilde</i>
--	--------------------------------

DEMANDEUR :	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (fournir extrait K-bis ou Ridet) : dénomination ou raison sociale : LE MARILDE forme juridique : SCI adresse du siège social : 12 rue Tourville – Quartier Latin BP 8104 – 98807 NOUMEA qualité du signataire de la déclaration : Gérant Ridet : 0 976 662.001
	Téléphone : 25 42 70 Fax : 25 37 90
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier :

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :	<i>Lot n°25 Lotissement STEINMETZ 81 rue Maurice Herzog – MAGENTA AERODROME Commune de Nouméa</i>	
Province : SUD	Commune : NOUMEA	Zone PUD : UB
N° rue/ lotissement	<i>81 rue Maurice Herzog – MAGENTA</i>	Surface lot : <i>11.51 ares</i>

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION	<i>Ouvrage de traitement des eaux résiduaires domestiques</i>	
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Ouvrage de traitement des eaux résiduaires domestiques 63 équivalents / habitants	2753 – b	D
PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration	
Une carte au 1/25000 ^{ème} ou à défaut au 1/50000 ^{ème} sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée		
Plan de situation orienté et à l'échelle appropriée avec indication dans un rayon de 100 mètres : des activités, ERP (établissements recevant du public), voies de communication, hydrants (PI ou BI), des plans d'eau, de la vocation des bâtiments, des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie, de l'assainissement, des ouvrages d'épuration des effluents (avec mention du dimensionnement)		

Le déclarant, (signature & date) *30.03.2012*